



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

bruits

Question écrite n° 71173

Texte de la question

M. Bernard Bosson appelle tout spécialement l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances sonores et polluantes que provoque le débridage des moteurs de motocyclettes. Afin d'empêcher, autant que possible, les modifications non autorisées qui portent atteinte à l'environnement (nuisances sonores, émission polluante) ainsi qu'à la sécurité (augmentation des performances), il lui demande de bien vouloir lui apporter les précisions sur la mise en oeuvre du programme de lutte contre le débridage des moteurs de cyclomoteurs et motocyclettes, suite au rapport réalisé en 1998 sur cette question.

Texte de la réponse

Le programme de lutte contre le débridage des moteurs des cyclomoteurs et des motocyclettes en cours de mise en oeuvre, à la suite du rapport final de novembre 1998 de la table ronde sur les « motocyclettes de 125 centimètres cubes » organisée par le ministre de l'équipement, des transports et du logement, comprend les actions présentées dans la réponse à la question écrite n° 62957 du 25 juin 2001 de l'honorable parlementaire, parue au Journal officiel du 29 octobre 2001.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Bosson](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71173

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 décembre 2001, page 7367

Réponse publiée le : 18 février 2002, page 953